

Objet : Adhésion à l'association des Parcs naturels régionaux Auvergne Rhône-Alpes

La Présidente expose :

Le fonctionnement actuel du réseau des Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes est essentiellement recentré au tour d'échanges techniques. Compte-tenu de l'émergence de la grande Région Auvergne-Rhône-Alpes et afin de donner une dimension plus politique à ce réseau, l'idée d'une association regroupant les Parcs naturels régionaux et projets de Parcs naturels régionaux d'Auvergne et Rhône-Alpes a été discutée entre les Parcs et la Région Rhône-Alpes.

Au total, 13 Parcs seraient concernés : 9 existants (Vercors, Pilat, Livradois-Forez, Volcans d'Auvergne, Chartreuse, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Baronnies Provençales, Haut-Jura) et 4 en projet (Belledonne, Dombes, Aubrac, Sources et Gorges du Haut Allier).

L'association aurait pour objet d'être un interlocuteur pivot entre l'ensemble des Parcs naturels régionaux et un interlocuteur relais entre les Parcs naturels régionaux et les Conseils régionaux ou les autres instances de niveau régional (Services de l'Etat en région, autres têtes de réseau régional ...) pour :

- Favoriser les réflexions collectives et prospectives s'agissant du développement durable des territoires ruraux et périurbains ;
- Mettre en commun, voire mutualiser, des moyens, savoir-faire et expertises (via notamment les conseils scientifiques de chaque PNR) ;
- Mener des actions collectives, si possible innovantes (impliquant une majorité de membres actifs) qui concourent au développement régional ;
- Contribuer à la diffusion et au transfert des expérimentations ou innovations conduites dans les Parcs naturels régionaux sur l'ensemble de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques régionales et faciliter la prise en compte des projets des Parcs dans ces politiques ;
- Susciter et faciliter les démarches de coopération impliquant les Parcs au sein de la région Auvergne Rhône Alpes ou avec ses territoires limitrophes ;

Les projets de statuts de cette association sont bâtis sur un modèle proche de celui de l'Association Inter Parcs Massif central (IPAMAC), association qui a permis la reconnaissance des Parcs à l'échelle du Massif central, la mutualisation de moyens entre Parcs et la captation de fonds européens et nationaux issus du Programme opérationnel du Massif central et de la Convention interrégionale Massif central.

Le siège de cette association serait installé au siège du Parc naturel régional du Pilat.

Le montant de la cotisation sera fixé par le conseil d'administration de l'association réunissant 2 représentants par Parcs ou projet de Parc dont leur Président. Le premier appel à cotisation n'aurait lieu qu'à partir de 2016 et pourrait être de l'ordre de 2 000 €.

Il s'agit aussi d'optimiser les moyens affectés aujourd'hui par la Région en faveur des actions en réseau et d'explorer les possibilités de mutualisation pour réduire nos coûts de fonctionnement dans un second temps.

La Présidente propose que le Parc naturel régional des Baronnies provençales s'associe à la création de cette association et y adhère conformément au projet de statuts annexé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente ;
- **Décide** d'adhérer à l'association APARA dont le premier appel à cotisation interviendra en 2016 ;
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU